



Devis n° CCAL00524

Notre référence	PCAL00418
En date du	18/01/2024
Suivi par	MOCH Tweegy
Tél du client	

CREMATION DEVIS TYPE
France

Mise à jour 02/05/2025

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport de corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur - ou de 18 mm en cas de crémation - avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

Fournitures et services TTC en euros	Taux TVA	Prestations courantes TTC	Prestations complémentaires optionnelles TTC	Frais avancés pour le compte de la famille TTC
Préparation et organisation des obsèques		343,00		35,00
Les démarches et formalités pour obsèques locales	20,00	213,00		
Organisation des obsèques convoi local comprenant la mise en place des moyens humains et techniques pour la réalisation des funérailles	20,00	130,00		
1 Vacation de Police (Direction des Cimetières Mairie de Lyon 69205 LYON Cedex 01)	0,00			35,00
Cercueil et accessoires		773,00	121,00	
1 Capiton COUDON	20,00		121,00	
1 Caches vis offerts	20,00			
* Cercueil BOUTON D'OR, en pin vernis 22mm qualité supérieur, équipé de 4 poignées, d'une cuvette biodégradable et plaque d'identification	20,00	773,00		
Total cercueil et accessoires : 894.00 € TTC				
Mise en bière et fermeture du cercueil		112,00		
La mise en bière et fermeture du cercueil	20,00	112,00		
Cérémonie funéraire		548,00	246,00	
* Le corbillard et son chauffeur pour un transport au crématorium	10,00	548,00		
Le maître de cérémonie au convoi	20,00		187,00	
Le registre à signatures	20,00		59,00	
Crémation				727,00
Crémation pour convoi (Crematorium de la Guillotiere Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon 69007 LYON)	0,00			727,00
Total fournitures et services TTC en euros		1 776,00	367,00	762,00

* Prestations et fournitures obligatoires # Prestations et fournitures réglementairement obligatoires en fonction soit des circonstances du décès, soit des modalités d'organisation des obsèques

« Article L.2223-18-1-1 du code général des collectivités territoriales

I.-Sans considération de leur origine, les métaux issus de la crémation ne sont pas assimilés aux cendres du défunt. Ces métaux font l'objet d'une récupération par le gestionnaire du crématorium pour cession, à titre gratuit ou onéreux, en vue du traitement approprié pour chacun d'eux.

II.-Le produit éventuel de la cession prévue au I est inscrit en recette de fonctionnement au sein du budget du crématorium où les métaux ont été recueillis. Ce produit éventuel ne peut être destiné qu'aux opérations suivantes :

1° Financer la prise en charge des obsèques des personnes dépourvues de ressources suffisantes, mentionnées à l'article L. 2223-27 ;

2° Faire l'objet d'un don à une association d'intérêt général ou à une fondation reconnue d'utilité publique. »

Taux	Base taxable	T.V.A.
20,00	1 329,16	265,84
10,00	498,18	49,82
0,00	762,00	0,00

Total HT	Total TVA	Total TTC (€)
2 589,34	315,66	2 905,00

Acceptation

Le Soussigné accepte le présent devis établi à sa demande et charge l'Entreprise, qui l'accepte, d'en assurer ou d'en faire assurer la réalisation par tous moyens à sa convenance selon les conditions générales imprimées sur le dossier. Le soussigné s'engage sans réserve à payer à l'entreprise la somme ci-dessus, majorée le cas échéant, des prestations qui seraient demandées postérieurement à l'établissement de ce devis, ainsi que de celles qui sont commandées à des tiers et dont les prix ne peuvent être déterminés à ce jour.

Devis établi le 18/01/2024, valable 30 jours à compter du 02/05/2025

Rappel : Les prix des prestations et fournitures, tant courantes que complémentaires optionnelles, sont présents dans la documentation générale librement consultable par le client dans les locaux de l'entreprise. Les montants des frais avancés pour le compte de la famille sont communiqués par les personnes tierces ou les administrations concernées.

*Signature précédée de la mention
"Lu et approuvé, bon pour acceptation"*

*Signature du conseiller
Cachet de l'agence*